



# Election locataires

## 29 novembre 2022

### Par correspondance

Vous éliez les 4 titulaires et les 4 suppléants qui vous représenteront au Conseil d'Administration de l'Office. Il n'y aura qu'un tour, le scrutin ayant lieu à la proportionnelle.

#### Sont électeurs :

Les personnes physiques et morales, qui ont conclu avec l'Office un contrat de location d'un local à usage d'habitation, au plus tard 6 semaines avant la date d'élection, dans la mesure où elles sont toujours locataires de l'Office à la date de l'élection. Chaque contrat ne donne lieu qu'à une voix.

#### Matériel de vote :

Il sera adressé à tous les électeurs au minimum 8 jours avant le déroulement du scrutin. Il comportera la profession de foi des candidats et l'enveloppe T avec la carte de vote, comportant les différentes étiquettes permettant la réalisation de votre vote

#### Vote et validité :

Le vote s'effectuera par correspondance. L'enveloppe T, intégrant votre carte de vote, devra parvenir, suffisamment à l'avance, afin de permettre son acheminement par la Poste. A cette seule condition, votre vote pourra être comptabilisé lors du dépouillement qui aura lieu le 29 novembre 2022.

CONFORMEMENT A LA LOI, L'ANONYMAT DE VOTRE VOTE EST GARANTI.

Info n°3 du 06-09-2022



Colombes  
Habitat

